

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Arrêté du 27 juin 2025 modifiant la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

NOR : TSSA2517529A

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 214-1-1 ;
Vu l'arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Dans l'annexe de l'arrêté du 23 septembre 2021 susvisée, la phrase : « il n'est pas recommandé de laisser un enfant de moins de trois ans devant un écran (smartphone, tablette, ordinateur, télévision) compte tenu des risques pour son développement. » est remplacée par la phrase : « Il est interdit d'exposer un enfant de moins de trois ans devant un écran (smartphone, tablette, ordinateur, télévision) compte tenu des risques pour son développement. »

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 juin 2025.

CATHERINE VAUTRIN